



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 17 décembre 2024</i>	
2024 – 149	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 11/12/2024
	Date d'affichage : 11/12/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 17 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire.

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, SEIRACQ, GATUINGT, DARRACQ, DEHEZ, MARIMPOUY, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Mme EDE a donné procuration à M. DARRACQ

Secrétaire de séance : M. Claude LARROQUE

OBJET :

**CONVENTION DE VERSEMENT AVEC LE CIAS DU GRAND DAX D'UNE
AIDE SOCIALE FACULTATIVE AUX FAMILLES FREQUENTANT UN ACCUEIL DE
LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

CONSIDERANT que depuis 2012, le Grand Dax, dans la cadre de sa compétence action sociale d'intérêt communautaire s'est engagé dans le soutien des familles qui fréquentent les accueils de loisirs sans hébergement,

CONSIDERANT les délibérations concordantes des 20 communes du Grand Dax confiant au CIAS la poursuite de l'harmonisation des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement à l'échelle du territoire et la gestion de l'aide sociale facultative aux familles dans l'accès aux structures,

CONSIDERANT les invitations du CIAS du Grand Dax à signer les conventions de versement des aides facultatives et d'harmoniser l'augmentation des tarifs,



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le maire à signer avec le CIAS du Grand Dax la convention de versement d'une aide sociale facultative aux familles fréquentant un ALSH.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **18 décembre 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241217 – DE2024149
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).